

Décision relative à une demande de modification majeure de l'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2021-0033

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification majeure de l'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché portant sur l'ajout d'une catégorie d'utilisateurs (professionnels) et l'ajout de trois tailles d'emballage pour les professionnels pour la famille de produits biocides **BURG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY NATURAL VINEGAR**,*

de la société **BURG GROEP B.V**

enregistrée sous le numéro **BC-AV080011-39**

Vu les conclusions de l'évaluation du 14 février 2023,

Considérant que la famille de produits répond aux critères de l'article 25, du règlement (UE) N°528/2012 ;

Article 1^{er}

La modification majeure de l'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France. Les nouvelles conditions d'emploi de la famille de produits sont précisées en annexe.

Article 2

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 13 août 2031.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.



A Maisons-Alfort, le 16/03/2023

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	BURG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY NATURAL VINEGAR
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
------------------	---

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Burg Groep B.V.
	Adresse	Marconistraat 26 1704 RG Heerhugowaard Pays-bas
Numéro de demande	BC-AV080011-39	
Type de demande	Demande de changement majeur de l'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2021-0033	
Date d'autorisation	29/11/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Burg Groep B.V.
Adresse du fabricant	Marconistraat 26 1704 RG Heerhugowaard Pays-bas
Emplacement des sites de fabrication	Burg Azijn B.V. Marconistraat 26 1704 RG Heerhugowaard Pays-bas
	Burg Essig GmbH Preßburger Strasse 8 D-94315 Straubing-Sand Allemagne
	Burg Vinegar Belgium NV/SA Ramerstraat 26 B1760 Roosdaal Belgique

	Burg Vinaigres SAS 1-3 Zac Des Bregaudieres 17390 La Tremblade France
	Burg Ocet s.r.o. Octarna Bzenec U Bzinku 409 696 81 Bzenec République Tchèque

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Vinaigre
Nom du fabricant	Burg Groep B.V.
Adresse du fabricant	Marconistraat 26 1704 RG Heerhugowaard Pays-bas
Emplacement des sites de fabrication	Burg Azijn B.V. Marconistraat 26 1704 RG Heerhugowaard Pays-bas
	Burg Essig GmbH Preßburger Strasse 8 D-94315 Straubing-Sand Allemagne
	Burg Vinegar Belgium NV/SA Ramerstraat 26 B1760 Roosdaal Belgique
	Burg Vinaigres SAS 1-3 Zac Des Bregaudieres 17390 La Tremblade France
	Burg Ocet s.r.o. Octarna Bzenec U Bzinku 409 696 81 Bzenec République Tchèque

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Vinaigre	-	Substance active	8028-52-2	-	100

2.2. Type de formulation

AL- Autre liquide

Partie II.- deuxième niveau d'information des Meta RCP(s)

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	META RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
----------------------------	---

2. Composition du Meta RCP

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Vinaigre	-	Substance active	8028-52-2	-	100

2.2. Types de formulations

AL – Autre lquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Danger
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux
Conseils de prudence	P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en...avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
Note	-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algicide – Surfaces dures poreuses

Type de produit	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Élimination des algues vertes sur les surfaces dures poreuses (pavés, patios, béton,...)
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes (<i>Chlorophyta spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Dose d'application : 3L pour 10m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels, <i>professionnels</i>
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PET, PET recyclé, HDPE ou HDPE recyclé de: 500 mL - 750 mL - 1 litre - 1,5 litres – 3 litres - 4 litres - 5 litres <i>Uniquement pour les utilisateurs professionnels: Bouteille en PET, PET recyclé, HDPE ou HDPE recyclé de 5 litres Jerrycan en HDPE ou HDPE recyclé de 25 litres Conteneur IBC en HDPE ou HDPE recyclé de 1000 litres</i>

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Appliquez le produit sur une surface sèche.
- Ne pas traiter par temps de pluie ou sur des surfaces gelées.
- Ne pas nettoyer les surfaces après traitement.
- Laissez le produit agir pendant au moins plusieurs jours.
- L'efficacité est observée jusqu'à quatre mois après application. En cas de ré-infestation, renouveler l'application.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Protéger du froid.
- Durée de conservation : 3 ans.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	<p>Vintastic Destructeur d'algues vertes Rio Destructeur d'algues vertes AH Destructeur d'algues vertes Jumbo Destructeur d'algues vertes COOP Destructeur d'algues vertes PLUS Destructeur d'algues vertes Gwoon Destructeur d'algues vertes 1 de beste Destructeur d'algues vertes Groenland Destructeur d'algues vertes Felicia Destructeur d'algues vertes Delhaize Destructeur d'algues vertes Loda Destructeur d'algues vertes Kruidvat Destructeur d'algues vertes Trekleister Destructeur d'algues vertes Una Destructeur d'algues vertes W5 Destructeur d'algues vertes Effekt Destructeur d'algues vertes Superschoon Destructeur d'algues vertes OKE Destructeur d'algues vertes Kristal Destructeur d'algues vertes</p>				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0033				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Vinaigre	-	Substance active	8028-52-2	-	100